





Le 04 juin 2025

## Conseil de gestion 04 juin 2025 Délibération n° 2025-16

## Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 02 avril 2025

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.334-4 et suivants et R.334-33 et R.334-34;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité;

Vu le décret n°2022-1589 du 19 décembre 2022 modifiant le décret n°2007-1406 portant création du Parc naturel marin d'Iroise;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2025-024 et n°29-2025 du 20 mars 2025 portant composition du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise;

Vu la délibération n°2022-089 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 06 décembre 2022 portant approbation du règlement intérieur;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

## Article 1

Sur présentation du Président, le conseil de gestion, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 02 avril 2025.

## Article 2

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB. me de l

> Mael DE CALAN Le Président du conseil de gestion